

## Contribution de la Conférence des grandes écoles

### Conférence de Bologne à Paris – EHEA 2018

#### Les grandes écoles dans l'espace européen d'enseignement supérieur

##### ***Le poids des grandes écoles en France et leur engagement dans l'espace européen***

Les grandes écoles en France sont un pilier de l'enseignement supérieur aux côtés des universités. La Conférence des grandes écoles (CGE) rassemble 223 grandes écoles françaises (ingénieurs, management, architecture, sciences politiques, santé, création, art, design, etc.) réparties sur tout le territoire national.

Ces grandes écoles forment chaque année 40% des diplômés de grade master en France. Elles partagent un ADN commun défini notamment par des programmes sélectifs et professionnalisants (comprenant des stages, des cursus en alternance, etc.), un lien fort à la recherche (les Grandes écoles représentent chaque année un tiers des thèses soutenues en France) et à l'entreprise et une ouverture internationale très développée. En outre elles ont développé ces dernières années de nombreuses actions en faveur de l'ouverture sociale.

Les grandes écoles françaises se sont fortement ouvertes à l'international dès les années quatre-vingt. Désormais, elles sont reconnues et ont largement intégré le paysage de la formation mondialisée. Elles comptent aujourd'hui en moyenne 23% d'étudiants étrangers dans leurs effectifs, avec des écoles ayant de fortes proportions d'étudiants européens. Le développement important de formations délivrées en anglais est l'un des facteurs qui a favorisé cette évolution. Il est à noter également que les internationaux européens bénéficient dans les écoles de conditions comparables à celles des étudiants français.

La CGE recense 4 311 accords bilatéraux actifs<sup>1</sup> entre ses établissements membres et des établissements de pays engagés dans le processus de Bologne, en premier lieu avec l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et les pays scandinaves. En outre, plus d'une quarantaine de formations labellisées par la CGE sont délivrées en partie ou en totalité dans des pays engagés dans le processus de Bologne<sup>2</sup>. Certaines écoles sont également présentes avec leurs propres campus dans d'autres pays européens et sont reconnues comme des universités ou établissements d'enseignement dans ces Etats.

---

<sup>1</sup> Echanges d'étudiants, de professeurs, de chercheurs, double diplômes, diplômes conjoints...

<sup>2</sup> 27 *Mastères Spécialisés* sont délivrés par 15 écoles de la CGE dans 13 pays de Bologne et 25 *Master of Science* labellisés CGE délivrés par 12 écoles dans 13 pays de Bologne.

### ***Le dynamisme de l'espace européen d'enseignement supérieur***

L'espace européen d'enseignement supérieur incarne, par son dynamisme et sa réalité concrète pour les citoyens, une Europe qui bouge. Il s'agit d'un secteur dont la qualité et l'attractivité sont saluées par tous, y compris en dehors de nos frontières.

L'heure est au mouvement et à l'adaptation. Les établissements d'enseignement supérieur, témoins d'un monde en perpétuelle évolution, l'ont bien compris. Le rapprochement initié par le processus de Bologne entre les systèmes d'enseignement supérieur de 48 pays est un levier pour contribuer à transformer l'Europe et rapprocher les peuples. L'espace européen d'enseignement supérieur permet aujourd'hui un lien constant et fort entre les établissements dans toute leur diversité, et incarne la dimension internationale et universaliste de l'enseignement supérieur.

L'actualité internationale nous rappelle constamment que dans un monde multipolaire où le temps et les distances sont de plus en plus réduits, l'immobilisme n'est plus une option, et les Européens ont peu de temps pour montrer qu'ils l'ont compris. Ainsi, laisser périlcliter le processus politique qui encourage le dialogue et la coopération entre 48 pays serait un quasi-suicide qui accrédirait l'idée que les Européens se sont endormis sur leurs lauriers et n'ont plus conscience de la réalité du monde et des besoins de leurs citoyens.

L'Europe de l'enseignement supérieur doit se penser en puissance et agir comme telle sur la scène internationale, défendre et promouvoir ses intérêts culturels, politiques et économiques. C'est ce qu'attendent ses citoyens.

C'est pourquoi, à l'occasion de la conférence ministérielle de l'espace européen de l'enseignement supérieur de Paris 2018, la Conférence des grandes écoles et ses établissements membres souhaitent apporter leur contribution à cet élan.

### ***Les stratégies des grandes écoles dans l'espace européen***

Plusieurs stratégies ont été adoptées par les écoles pour parvenir au degré d'internationalisation qui est le leur aujourd'hui et qui ne cesse de progresser. Il a notamment fallu revoir les procédures d'admission, traduire les cours dans la langue de Shakespeare et développer l'internationalisation des services administratifs des établissements, tout en investissant massivement pour mettre en place des politiques volontaristes visant à l'amélioration de l'accueil d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs étrangers, ainsi qu'au développement des partenariats internationaux.

Certains établissements préfèrent attirer les étudiants sur leurs campus français, tandis que d'autres choisissent d'implanter leur réseau de campus dans quelques pays ciblés. D'autres encore décident de développer leurs installations dans les pays choisis en favorisant les partenaires académiques locaux et reconnus. Dans tous les cas, les étudiants et les établissements de pays membres de l'espace européen d'enseignement supérieur constituent des partenaires privilégiés pour les stratégies d'internationalisation des écoles françaises.

Une étape de l'internationalisation peut être la décision d'un établissement de s'implanter dans un pays étranger, option qui relève d'un engagement fort, tant sur le plan stratégique que financier. Néanmoins, certaines écoles ont franchi le pas. Outre le besoin de se faire connaître à l'étranger, d'encourager l'ouverture internationale de ses futurs diplômés et de diversifier son recrutement, le

choix d'une école de s'établir dans un pays donné peut être guidé par des motifs et des stratégies extrêmement divers : des partenariats déjà existants, la proximité géographique, le domaine de formation. Avec près d'une vingtaine de campus délocalisés, l'espace européen d'enseignement supérieur constitue naturellement un terrain propice au développement d'implantations des grandes écoles à l'étranger.

Par ailleurs, l'attractivité internationale des grandes écoles se confirme davantage chaque année. En 2016, plus de 14 000 étudiants originaires d'états engagés dans le processus de Bologne étaient présents dans les grandes écoles membres de la CGE. Cela représente ainsi la deuxième zone géographique d'origine des étudiants étrangers dans les grandes écoles après la zone Asie-Pacifique.

Concernant la mobilité sortante, l'Europe est de très loin la première destination des étudiants des grandes écoles françaises de la CGE, que ce soit pour une mobilité académique (14 000 étudiants) ou pour un stage à l'étranger (près de 17 000 étudiants).

Cette dimension internationale et européenne se prolonge au-delà du cadre des études. En effet, 16,6% des jeunes diplômés des grandes écoles trouvent leur premier emploi à l'étranger. Le Royaume-Uni et l'Allemagne restent les deux principales destinations des jeunes diplômés partant travailler à l'étranger.

### ***Les propositions d'évolution faites par la CGE***

L'un des aspects de l'internationalisation croissante des grandes écoles françaises est le développement de leurs programmes diplômants à bac+3 ou bac+4. Sur la scène européenne et internationale, ce type de diplôme est un bachelor et couronne le premier cycle de l'enseignement supérieur. En France, il correspond historiquement à la licence délivrée par les universités.

Au cours des dernières années, les grandes écoles françaises ont développé leurs propres programmes de bachelor dont la caractéristique est d'être fortement professionnalisants et, très souvent, d'avoir une orientation internationale marquée. La création de ces programmes, proches de formats existant ailleurs en Europe et dans le monde, est susceptible d'améliorer la lisibilité de l'enseignement supérieur français à l'international.

Pour que le déploiement international des bachelors des grandes écoles puisse s'amplifier, la Conférence des grandes écoles souhaite ardemment que la France mette en place un système d'accréditation pour ce type de formation et que le grade de licence puisse leur être conféré, au bénéfice de diplômés européens de qualité et d'une mobilité accrue des étudiants dans l'espace européen d'enseignement supérieur. C'est un dossier que portent actuellement ensemble la CGE et la CDEFI au niveau du gouvernement français

Par ailleurs, fort de l'engagement international et européen de ses membres, la Conférence des grandes écoles soumet à Madame Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les deux contributions thématiques suivantes, afin de continuer à faire du processus de Bologne une réalité qui concerne et rapproche les peuples, en l'élargissant à des sujets transverses d'importance pour les citoyens des états membres :

- Permettre une meilleure prise en compte du handicap par la création d'un Statut International de l'Étudiant en Situation de Handicap (SIESH) [Cf. note argumentaire dans le dossier ci-joint]
- Encourager l'intérêt et favoriser l'accès des femmes aux études et aux métiers du numérique [Cf. note argumentaire dans le dossier ci-joint]

La Conférence des grandes écoles souhaite que ces contributions retiennent l'attention du ministère et que ces sujets pourront être l'objet d'échanges avec tous les partenaires présents lors de la conférence de l'espace européen de l'enseignement supérieur de Paris 2018.